

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
18 SEPTEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
30 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	27
Votants :	34

L'an deux mille dix-neuf,

le 24 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°113-2019 – AMENAGEMENT – PCAET – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET
« ADEME CLIMAT PRATIC »

Le Président rappelle que, par délibération n° 99-2017 du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Celui-ci doit répondre aux obligations de la loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (TEPCV) votée en 2015.

Afin d'appréhender les effets du PCAET, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne doit se munir de moyens d'accompagnement et d'évaluation de ce dispositif. À ce titre, dans le cadre d'un appel à projet, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) met gratuitement à disposition des collectivités de moins de 50 000 habitants retenues, un outil dénommé « Climat Pratic ». Il s'agit d'un accompagnement collectif et individuel aux outils de suivi-évaluation des politiques climat-air-énergie.

Le dépôt des candidatures est attendu pour le 27 septembre 2019. Il est proposé de procéder à une candidature commune avec Questembert Communauté, Oust à Brocéliande Communauté et Ploërmel Communauté, par l'intermédiaire de Morbihan Energies, coordonnateur du groupement PCAET.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **VALIDE** la candidature de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à l'appel à projet « ADEME Climat Pratic »,
- **ADHERE** à la candidature commune organisée par le coordonnateur du groupement PCAET Morbihan Energies à l'appel à projet « ADEME Climat Pratic »,
- **AUTORISE** le Président de Morbihan Energies, en sa qualité de coordonnateur, à engager la procédure de réponse à l'appel à projet « ADEME Climat Pratic »,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à signer toutes pièces nécessaires relatives à la candidature à l'appel à projet « ADEME Climat Pratic ».

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 03/10/19
Le Président,

